

ASSEMBLÉE NATIONALE31 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 116

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel et M. Bolo

ARTICLE 7

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« inférieures ou égales ».

les mots :

« d'une puissance inférieure ou égale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.